

Environnement | Golfe de Gascogne : quel impact de la pêche sur la biodiversité ? Le Parc Marin enquête



Le Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis réalise une étude d'impact de la pêche sur l'environnement marin des 25 sites Natura 2000 présents sur l'ensemble du périmètre du Parc et sur le plateau de Rochebonne. Objectif : identifier l'ensemble des incidences de l'activité sur ces espaces protégés. Cet état des lieux permettra, à l'horizon 2023, de prendre des mesures de protection des milieux par zonage, ou des aménagements de navires. Cette étude d'impact est obligatoire au titre de la directive « Natura 2000 », inscrite dans la loi de biodiversité.

Après un an de recherches bibliographiques, l'étude de terrain lancée ce printemps va permettre de dresser un état des lieux général de l'impact de l'activité pêche sur cette zone de 9500 m². Il s'agit bien sûr d'étudier la part des pêches accidentelles, mais pas seulement. « On cherche à évaluer l'incidence de la pêche sur toutes les espèces ayant un enjeu de préservation, comme les cétacés, mais aussi sur les oiseaux – certains plongent pour se nourrir – et toute la faune migratrice comme l'alose. Mais aussi sur les habitats marins que sont les vasières, les herbiers, etc. Certains milieux sont plus fragiles que d'autres, et le passage d'un chalut plus lourd qu'un autre, par exemple, peut avoir des conséquences, comme accentuer un phénomène déjà présent », explique Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines au Parc Marin.

Pour mieux comprendre l'interaction entre l'activité et son environnement, le Parc Marin a invité les pêcheurs à échanger sur leurs expériences et leurs connaissances du milieu. Le Parc a sollicité les personnels des 400 navires circulant régulièrement dans les eaux de l'estuaire, des pertuis charentais et du plateau de Rochebonne – les pêcheries de Charente-Maritime, Gironde, Pays de la Loire et de Bretagne, mais aussi d'Espagne et de Belgique. L'objectif est aussi bien d'identifier avec eux les sites à risques de captures accidentelles que des zones dégradées ou présentant une évolution inquiétante ou anormale par rapport à la connaissance de leurs états antérieurs. Cet état des lieux théorique fera l'objet de vérification sur le terrain dès le mois de mai. Pour les deux chargés de mission recrutés pour cette étude, il s'agira également de remettre à jour la cartographie des divers écosystèmes présents sur ces 25 zones Natura 2000.

En fin d'année, ils accompagneront durant douze mois certains pêcheurs sur leur embarcations afin d'évaluer concrètement les diverses incidences de la pêche. Seront prises en compte les pratiques de pêche et les types de

filets utilisés, mais aussi les outils, la taille et le poids des embarcations. L'objectif est de prendre en compte la diversité des navires et des usages pour évaluer le plus finement possible les causes des différents impacts. Pour, à terme, prendre des mesures sur-mesure. Le Parc Marin pourra notamment conseiller les navires sur de l'aménagement de leur embarcation en vue de réduire leurs impacts, comme installer des effaroucheurs, pour éloigner les oiseaux venant manger les appâts des filets au moment de leur mise à l'eau. Plus globalement, le Parc pourra demander des suspensions temporaires de l'activité sur des périmètres jugés trop vulnérables. « L'idée, c'est de trouver un juste équilibre entre la préservation de ces milieux et le maintien de la pêche. C'est un challenge car il y a de forts enjeux à la fois économiques et écologiques », explique Yohan Weiller, « c'est pour cela que nous prenons le temps de réaliser cette étude, et en concertation avec les comités départementaux et régionaux des pêches, et des collectivités gestionnaires de 18 des 25 sites Natura 2000 prospectés ».

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 26/04/2021

Url de cet article